

Dérivation partielle de la rivière Manouane

Mémoire du Regroupement des locataires de terres publiques et du Regroupement régional des gestionnaires de ZECs

Présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Juin 2001

Dérivation partielle de la rivière Manouane

Mémoire du Regroupement des locataires de terres publiques et du Regroupement régional des gestionnaires de ZECs

Madame la présidente,
Messieurs les commissaires,

J'attire votre attention en débutant sur le fait que ce document représente le mémoire commun de deux organismes que sont le Regroupement des locataires de terres publiques et le Regroupement régional des gestionnaires de ZECs du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Nous avons choisi cette approche parce que nos membres sont tous des villégiateurs, soucieux de la protection et de la conservation de notre environnement, qui privilégient une exploitation intégrée et rationnelle de notre territoire. J'ajoute qu'il est fréquent de rencontrer des individus qui sont à la fois membres des deux organismes. D'ailleurs, c'est une évidence de reconnaître que, sans la présence de propriétaires de chalets sur leur territoire, il y a longtemps que la survie des ZECs ne serait plus assurée.

La communauté d'intérêts qui unit le Regroupement des locataires de terres publiques et le Regroupement régional des gestionnaires de ZECs est donc suffisamment importante pour justifier la présentation d'un seul et même mémoire pour exprimer le point de vue des deux organismes sur le sujet.

LA RAISON D'ÊTRE DES DEUX ORGANISMES

Vous me permettrez de vous rappeler que les locataires de terres publiques comptent parmi les groupes de villégiateurs les plus importants au Québec. Nous sommes en effet 27 000 dont le tiers d'entre nous, soit 11 000, sont établis au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Le Regroupement des locataires de terres publiques regroupe pour sa part 3 500 membres directs, alors que si nous ajoutons les membres associés, nous sommes 8 000.

Quant au Regroupement régional des gestionnaires de ZECs du Saguenay-Lac-Saint-Jean, il représente les dix ZECs de la région.

Essentiellement, les deux organismes ont pour objectif de défendre les droits et intérêts de leurs membres auprès du gouvernement du Québec et de ses ministères (Ressources naturelles, MAPAQ, MENVIQ), et de tout autre acteur dont les activités les amènent à intervenir sur le territoire forestier québécois, comme c'est présentement le cas avec Hydro-Québec et son projet de dérivation partielle de la rivière Manouane.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Comme je l'ai mentionné précédemment, nos membres sont tous très soucieux de la protection de notre environnement. Nous sommes convaincus que nos forêts, nos rivières, nos lacs et la faune qui y vit comptent parmi les plus grandes richesses du Québec et que nous devons en faire une exploitation responsable pour en assurer la conservation au bénéfice des générations futures.

Toutefois, ce souci pour notre environnement ne nous amène pas à nous objecter de façon systématique à tout projet qui risque d'avoir un impact sur notre milieu naturel. Aussi préoccupés que nous puissions être par la question environnementale, nous sommes très sensibilisés à une autre problématique, soit celle du développement économique du Québec.

Nous sommes de ces gens qui croient que protection de l'environnement et développement économique ne sont pas irréconciliables. Chaque projet doit être analysé à son mérite, en regard de son impact sur le territoire, des mesures d'atténuation qui seront apportées par le promoteur et de l'approche adoptée par ce dernier dans sa consultation avec le milieu. C'est d'ailleurs à la lumière de ces critères que nous avons arrêté notre position concernant le dossier de dérivation partielle de la rivière Manouane.

UNE DÉMARCHE DE CONSULTATION SUIVIE DE PRÈS

D'entrée de jeu, je vous informe que notre position est le fruit d'une longue réflexion puisque nous avons suivi ce dossier à partir des premières démarches de consultation. En effet, nous avons eu un représentant qui a participé à presque toutes les rencontres de la Table d'information et d'échanges mise sur pied à l'automne 1997 par Hydro-Québec et qui regroupait les représentants du promoteur bien sûr, mais aussi les principaux intervenants concernés.

Nous avons fortement apprécié cette nouvelle façon de faire d'Hydro-Québec visant à faciliter la consultation et l'information du milieu. Nous n'avons jamais eu l'impression que l'opération sentait la " récupération " d'éventuels adversaires au projet. Au contraire, du début à la fin du processus, nous avons eu la nette impression que le promoteur nous écoutait, était sensible à nos préoccupations, en tenait compte et faisait preuve de grande transparence dans les informations qu'il nous livrait.

Pour le Regroupement des locataires de terres publiques et le Regroupement régional des gestionnaires de ZECs, il ne fait aucun doute qu'Hydro-Québec devra maintenir cette même approche d'information et de consultation du milieu dans le cadre de projets futurs. Pour notre part, nous avons apprécié d'être associés à la démarche et nous espérons qu'il en sera de même dans

l'avenir pour les projets d'Hydro-Québec lorsque les intérêts de nos membres seront directement ou indirectement concernés.

DES RÉPONSES CLAIRES À DES QUESTIONS CLAIRES

Notre présence à la Table régionale d'information et d'échanges nous a permis d'interroger directement le promoteur pour qu'il clarifie l'attitude qu'il entendait adopter envers certains de nos membres qui craignaient que leurs installations ne soient submergées suite aux travaux de détournement de la rivière Manouane.

Nos questions étaient alors très claires. Comment Hydro-Québec entendait traiter avec ces villégiateurs ? Est-ce que des démarches étaient déjà entreprises ? De quelle façon les villégiateurs touchés seraient localisés à un autre endroit ou dédommagés ? Le Regroupement exprimait alors les craintes de 14 villégiateurs directement affectés par le détournement partiel de la rivière.

Ces questions étaient le reflet de craintes très sérieuses de villégiateurs établis dans le secteur et Hydro-Québec a réagi en manifestant une grande écoute et en prenant rapidement les moyens pour rassurer notre monde et répondre à leurs questions. En effet, il a suffi de quelques jours pour que le promoteur convoque les 14 villégiateurs à une rencontre spéciale d'information à l'issue de laquelle tous les participants sont repartis très satisfaits. Nos membres ont grandement apprécié l'empressement d'Hydro-Québec à faire preuve de transparence et à leur donner dès le départ l'heure juste dans ce dossier.

Dans les faits, il s'est avéré que seulement deux villégiateurs devront être relocalisés à un autre endroit et ils ont obtenu à ce sujet un arrangement satisfaisant avec le ministère des Ressources naturelles. Quant à nos autres membres, ils ont tous été rassurés par les engagements pris par Hydro-Québec à leur endroit leur certifiant que leurs installations n'auront pas à subir de dommages ou d'inconvénients suite au détournement de la Manouane.

C'est donc dire que si Hydro-Québec respecte les engagements qu'elle a pris avec nos villégiateurs, comme elle s'est engagée à le faire, le détournement partiel de la rivière Manouane ne pose aucun problème pour nos membres qui sont directement affectés par le projet. Les impacts de ce détournement sur le territoire demeurent minimes et les assurances données par le promoteur nous satisfont largement.

LE PROJET DU POINT DE VUE DES ZECS

Du côté du Regroupement régional des gestionnaires de ZECs, nous n'avons aucun membre qui est **directement** touché par le détournement de la rivière Manouane. Le projet ne suscite donc pas de craintes particulières.

LA QUESTION ENVIRONNEMENTALE DANS SON ENSEMBLE

Nous aimerions maintenant jeter un regard plus large sur le dossier pour aborder la question de l'impact environnemental global du projet sur le territoire. Comme certains groupes d'environnementalistes, nous avons déjà eu l'occasion d'exprimer au promoteur, lors des rencontres de la Table régionale d'information et d'échange, nos questions quant aux conséquences de ce détournement sur les poissons et plus particulièrement sur la ouananiche, de même que sur l'ensemble de la faune du secteur.

Encore là, force est d'admettre que le promoteur a tenu compte de nos observations et qu'il n'a pas hésité à bonifier ses mesures d'atténuation des impacts (tel l'ensemencement de l'éperlan arc-en-ciel destiné à l'alimentation de la ouananiche si la FPAQ est favorable). De même, les engagements pris par Hydro-Québec pour assurer la protection de l'environnement durant la période des travaux et le suivi de l'évolution du milieu durant cinq ans nous satisfont pleinement sur le plan environnemental.

Outre les engagements sans équivoque pris par le promoteur, dont nous n'avons aucune raison de douter de la sincérité, nous considérons que les chiens de garde sont suffisamment nombreux dans ce dossier (MENVIQ, FAPAQ, MRN, MAPAQ, etc.) pour ne pas douter qu'Hydro-Québec interviendra sur ce territoire dans le plus grand respect des normes environnementales. Soyez assurés qu'il ne s'agit pas pour notre part de faire une confiance aveugle en Hydro-Québec et qu'outre les intervenants gouvernementaux déjà mentionnés qui surveilleront ce qui se passe, nos propres membres présents sur le terrain garderont eux aussi l'œil ouvert et n'hésiteront pas à intervenir si les choses ne se déroulent pas conformément aux engagements pris par le promoteur.

DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES NON NÉGLIGEABLES

Le projet générera des retombées économiques certaines pour notre milieu régional dont notre population a grandement besoin. Nous croyons dans la formule de partenariat financier intervenu entre Hydro-Québec et le milieu régional, via la création d'une société en commandite (la SOCOM). La formule nous plaît entre autres parce que la MRC du Fjord du Saguenay a choisi d'utiliser ce fonds régional pour supporter le développement de l'industrie touristique. Cette volonté ne peut que ravir le Regroupement régional des gestionnaires de ZECs qui profitera des retombées d'une industrie touristique plus forte et plus saine.

Pour toutes les raisons qui précèdent, le Regroupement des locataires de terres publiques et le Regroupement régional des gestionnaires de ZECs approuvent le projet de dérivation partielle de la rivière Manouane parce qu'il est évident que le promoteur a adopté une approche de consultation et d'information respectueuse du milieu, qu'il a tenu compte des observations qui lui ont été faites, a pris les mesures pour protéger notre environnement et que ce dossier aura des retombées économiques positives pour le développement du Saguenay-Lac-Saint-Jean.



Charles-Aimé Bouchard

Regroupement des locataires de terres publiques
Regroupement régional des gestionnaires de ZECs